

Déclaration liminaire CCM du 26 novembre 2025

ECCF, ORS, catégorie 3, briques, gestion RH, budget...

Les nombreux dossiers qui crispent en cette rentrée.

Lors de ce CCM nous avons un point unique à l'ordre du jour avec la question du « Bilan de rentrée » qui constitue pour nous un point d'entrée de plusieurs problématiques. Certes, les effectifs d'apprenants constituent un point positif de rentrée mais il demeure cependant une hétérogénéité de situation entre les filières, les lycées, les régions. Avec un tiers d'établissements environ qui sont dans une situation critique au niveau financier, l'inquiétude grandit. D'autant que nous sommes dans une incertitude budgétaire.

La Fep-CFDT considère donc que l'action engagée par les fédérations pour le calcul de la subvention à l'élève est légitime et indispensable, sauf à voir disparaître inexorablement des établissements, c'est une question de survie. Le financement devra permettre une amélioration sur l'emploi et les salaires pour les personnels de droit privé et nécessitera du contrôle sur les moyens. Si les fédérations invoquent la parité sur le calcul de la subvention à l'élève pour exiger des dizaines de millions d'euros, pourquoi la ministre n'exigerait-elle pas en contrepartie la parité pour les agents au sujet des obligations de service ?

Mais, on ne résoudra pas une situation structurellement complexe uniquement à coup de mesures budgétaires.

Nous n'avons en réalité depuis des années pas assez de moyens au regard du nombre d'élèves dans l'agricole privé. Et clairement, ce sont bien les agents et les personnels qui depuis des décennies servent de variables d'ajustement.

Il est donc temps de faire rentrer l'Enseignement agricole privé dans une normalité et non pas dans un fonctionnement dérogatoire permanent qui nous a conduits à cette distorsion entre moyen et besoin. Car les problèmes connexes au manque de moyens sont bien réels et ressortent de tous les échanges avec les équipes sur le terrain :

- l'augmentation du nombre d'ECCF avec des épreuves orales et pluridisciplinaires notamment et l'on nous demande parfois d'être quasiment à deux endroits à la fois. La DGER s'était engagée à un GT CCM. Qu'en est-il ?
- le respect des obligations de services n'est absolument pas garanti avec un « Phoenix » vieillissant, qui ne permet que des contrôles partiels, ponctuels et tardifs. Les fiches de postes sont données à la hâte pour signature. La DGER constate et mesure chaque année les écarts sans agir de façon efficiente.
- la réactivité des SRFD est insuffisante et certains ne s'approprient même pas les textes, il est vrai spécifiques, de l'agricole privé.
- la mixité de public mériterait *a minima* un texte qui existe au *Men* et que nous ne cessons de réclamer au *Masa* dans chacune de nos entrevues depuis 2 ans.

- les établissements ne respectent pas les référentiels, les SRFD tournent le regard !
- et le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne cesse d'augmenter sans nécessairement de formation type *Cappei* !

Dans ce climat, la DGER nous a annoncé une prudence budgétaire sur les briques avec une dotation inférieure d'un tiers dans l'immédiat. Le système a le mérite de prendre un compte un certain nombre de missions invisibles et non reconnues, mais *quid* du futur ?

Ce qui crispe aussi, c'est le traitement en matière de gestion des ressources humaines. Les situations individuelles s'entassent au service RH mettant en difficultés financières de nombreux agents. Le problème est là aussi structurel, on pourrait écrire un livre noir mais on l'a déjà fait !

Ce qui devient urgent c'est aussi de permettre aux 2000 agents environ, classés en catégorie 3, d'accéder à la catégorie 2 ou 4, et plus généralement, de valoriser la carrière de tous, d'attribuer de bonnes conditions de travail aux lauréats des concours, de lutter contre les inversions de carrière, de valoriser les concours... Là aussi, vous en avez pris l'engagement.

Nous voulons pour finir rappeler toute l'importance que nous accordons au respect des valeurs de la République, la Fep-CFDT a été entendue par la DGER sur ce point, nous vous remercions de l'engagement pris de travailler avec nous sur un texte spécifique à l'Enseignement privé.